



Partage des biens (voiture)

Par **guillaume07**, le **07/03/2012 à 18:52**

Bonjour, rnMa future ex-epouse s'est elle qui a quitté le logement conjugal) m'a annoncé qu'elle a lancé la procédure de divorce (qui est une bonne chose elle me l'a dit aujourd'hui). En me précisant que vu que je gagnais plus qu'elle (revenue) elle m'a dit qu'elle pouvait me demander des indemnités sur ce que NOUS avons payé et sur ce qu'elle a payé depuis qu'elle est partie (Sa fait 3 mois que je paye tous les crédits auto, maison, photovoltaïque etc...) , mais maintenant, je ne suis plus capable de payer la totalité. Je lui ai donc demandé de prendre en charge le prêt de la voiture qu'elle conduit et qui est maintenant à son nom. rnDonc ma question est la suivante: **A t elle le droit?** rnPS: pour ma part j'ai une voiture qui est plus petite car elle a besoin d'un plus grand véhicule pour son travail fleuriste, je possède aussi une voiture qui ne roule plus et elle me dit que j'en ai 2 moi donc **a elle en droit de me rendre la grande voiture pour que je paye le prêt et lui donner la plus petite?**